

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 02/06/2014

Date de la convocation:

22/05/2014

Date d'affichage:

23/05/2014

L' an 2014 et le 2 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 34

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : MM : SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 096.2014

Vote : A la majorité

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

096.2014 : Approbation de l'avant-projet définitif relatif au projet " logements seniors - innovation pour l'autonomie " à Woerth et fixation du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le pôle d'excellence rurale « innovation pour l'autonomie » portée par le Conseil général du Bas-Rhin, découlant d'un appel à projet l'Etat, principal co-financeur du projet de réalisation de 21 logements seniors s'inscrivant dans le projet intercommunal de revitalisation du centre-ville du bourg centre de Woerth,

Considérant le projet de rénovation urbaine avec création d'une surface commerciale et de logements au bourg centre de Woerth, composé de 3 volets,

Volet 1 : aménagement d'un espace commercial au rez de chaussée,

Volet 2 : création de logements adaptés dans le cadre du pôle d'excellence rural « TIC santé, opération réseau de centre de ressources démonstrateur – appartements témoins du CG67,

Volet 3 : création de logements en accession à la propriété,

Vu la délibération n° 068.2014 du conseil communautaire du 10.03.2014 « Logements seniors : « innovation pour l'autonomie » - îlot central Woerth : approbation de l'avant-projet sommaire et avenant au programme »,

Vu la délibération n°170.2013 du conseil communautaire du 16.12.2013 : « îlot central de Woerth : projet de logements seniors : validation de l'avant-projet sommaire : délégation au bureau »,

Vu la délibération n° 116.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 « Dossier d'agrément et demande de prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) : Approbation d'une convention de financement (emprunt) de logements aidés avec l'Etat pour la réalisation de logements »,

Vu la délibération n° 115.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 « lot central Woerth : Appel d'offre restreint : approbation du montant de la mission de maîtrise d'oeuvre de l'opération logements et restaurant sur les immeubles des 1 et 80 grand'rue, autorisation au Président à signer le marché »,

Vu la délibération n° 113.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 « Ilot central à Woerth/TIC santé : Modification de la délibération n°001.2012 : plan de financement, point sur l'avancement du projet »,

Vu la délibération n° 071.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 « Ilot urbain bourg centre à Woerth : modification de la délibération n° 001.2012 sur le programme de travaux de création de logements et plan de financement correspondant »,

Vu la délibération n° 070.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 « Développement du bourg centre à Woerth : présentation du projet de développement du bourg centre et extension du périmètre de compétence intercommunale sur l'opération « ilot commercial et logements »,

Vu la proposition d'avant-projet définitif,

Vu la délibération n° 001.2012 du conseil communautaire du 27.02.2012

Considérant les conventions de portage immobilier avec l'EPFL du Bas-Rhin,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Considérant le projet d'avant-projet définitif et sa présentation en conseil par la maîtrise d'œuvre,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS, reprenant notamment les enjeux poursuivis et rappelant l'objectif financier de l'opération,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De reporter la validation de l'avant-projet définitif ainsi que la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à une date ultérieure,**
- **D'autoriser le président à engager toutes les démarches et à signer tout document concourant aux autorisations d'urbanisme relatives au projet sur les sites du 1 Grand'rue et du 80 Grand'rue (permis de construire, permis de démolir),**
- **D'approuver le planning de réalisation de l'opération comme suit :**
 - Consultation de travaux : mai 2014 (travaux anticipés de démolition)**
 - Démarrage des travaux : juillet 2014 (travaux anticipés de démolition)**
 - Fin des travaux : juin 2016**
 - Mise en exploitation prévisionnelle : septembre 2016 (fin travaux + 3 mois),**
- **D'autoriser le président à introduire une demande de délai supplémentaire pour le subventionnement de l'opération auprès des organismes co-financeurs (Conseil général, Etat, Région et Europe) de 18 mois.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 12/06/2014
Reçu en préfecture le 12/06/2014
Affiché le 12/06/2014

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 04/06/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

